



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 502-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 502-2024 relatif à la régie interne du conseil et du comité administratif (CA) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette a été adopté le 27 novembre 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 4 décembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Fortier', is positioned above a horizontal line.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Charles Beaupré, directeur général et greffier trésorier  
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 4 décembre 2024 entre 11 et 14 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 décembre 2024.

A handwritten signature in blue ink is positioned above a horizontal line.

Signature